



**PROMOTION INTERNE ANNEE 2020**

**CATEGORIE C**  
**AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL**

**LISTE DES DOSSIERS RETENUS**

L'inscription sur la liste d'aptitude prend effet le 15 mars 2020.

Elle est valable deux ans à compter de cette date et peut être renouvelée dans la limite de quatre ans au total.

Si le recrutement n'intervient pas dans le délai de deux ans, le fonctionnaire peut demander sa réinscription, un mois avant l'échéance, pour chacune des deux années suivantes.

**AGENT DE MAITRISE AVEC EXAMEN PROFESSIONNEL**

<b>NOM / PRENOM DE L'AGENT</b>	<b>COLLECTIVITE</b>
DUPONT Katia	SYMAT

**AGENT DE MAITRISE SANS EXAMEN PROFESSIONNEL**

<b>NOM / PRENOM DE L'AGENT</b>	<b>COLLECTIVITE</b>
BOUDIGUES Yannick	LOURDES
BORDET-BILLOIT Catherine	CAMPAN
CAMON Didier	ARGELES-GAZOST
CLAVE Laurent	SIMAJE
LARAN Frédéric	CAPVERN
LASSERRE Isabelle	BAZET
MANDRET Marielle	LOURDES
SABATUT Philippe	GAVARNIE-GEDRE
TUS Patrick	LOURDES
VILLAIN Alain	LOURDES